

**Décisions prises lors de la séance du
Conseil Intercommunal du SDIS Nyon-Dôle
du 21 novembre 2013**

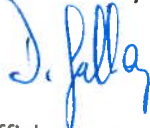
- 1. Préavis n° 01/2013 – Règlement du Conseil Intercommunal**
Au vote le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :
 - d'accepter le règlement du Conseil Intercommunal

- 2. Préavis n° 03/2013 – Règlement du SDIS Nyon-Dôle**
Le préavis n°3 est retiré de l'ordre du jour suite à des modifications demandées par l'ECA.

- 3. Préavis n° 04/2013 – Autorisation générale de plaider accordée au Comité de Direction**
Au vote le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :
 - d'accorder une autorisation générale de plaider au Comité de Direction de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle, pour la suite de la législature de 2011-2016 et jusqu'à la fin de l'année 2016.

- 4. Préavis n° 08/2013 – Prélèvement des charges sociales sur les soldes du service du feu**
Au vote le Conseil Intercommunal décide à l'unanimité :
 - d'accepter de prendre complètement en charge les cotisations sociales perçues sur les soldes (calcul brut pour net)
 - de porter au budget 2014 de l'Association Intercommunale SDIS Nyon-Dôle le montant de CHF 18'750.- sur le compte 650-3030-00 Cotisations AVS/AI/APG/AC

Le Président
D. Gallay



La Secrétaire
G. Boulenaz



Affichage au pilier public du 22 novembre 2013 au 11 décembre 2013